



**Service public**

**Moduler les aides de l'Etat pour l'entretien du patrimoine ?**

« Il y a urgence à reconsidérer les modalités d'application des aides de l'Etat aux petites communes pour la restauration et l'entretien du patrimoine », estiment, dans un communiqué commun, le président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), Philippe Laurent, et celui de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), Vanik Berberian. Les deux associations demandent que le futur projet de loi sur le patrimoine prenne en compte de manière spécifique la situation des communes rurales qui n'ont pas les moyens d'engager les travaux nécessaires, notamment sur les édifices religieux antérieurs à 1905. La FNCC et l'AMRF souhaitent en particulier que les aides de l'Etat soient modulées en fonction de la capacité financière des communes et que des entreprises locales non labellisées « monuments historiques » puissent assurer les travaux d'entretien et de restauration sous le contrôle de personnels habilités par l'Etat.